

Reculer pour mieux sauter ailleurs

OPINION

Un an après la rupture de la négociation d'un accord institutionnel, le lien avec l'UE se désagrège. Ce qui était une politique d'intégration européenne est devenu un bloc d'accords, sans socle structurel, exposés à l'érosion. La Suisse entend stabiliser son ancrage dans le marché intérieur de l'UE. Un objectif qui tombe sous le sens. Elle souhaite aussi élargir cette relation à de nouvelles réalités: recherche, électricité, santé et sécurité alimentaire.

Ce que propose la Suisse ne convient pas à l'UE qui répète qu'une base institutionnelle est un préalable à la poursuite des discussions exploratoires. Cette condition sine qua non a été captée et rangée dans la liste des lignes rouges suisses. Un nouvel accord institutionnel n'a pas lieu d'être, souveraineté oblige. Comment s'extirper de cette gangue alors que plusieurs points pourraient être facilement agréés de part et d'autre?

Les évidences d'abord: la compétence exclusive de la Cour de justice dans l'interprétation du droit européen est admise, de même qu'une réglementation sur les aides d'Etat, contribution financière obligatoire aux efforts de cohésion. Quant aux points contentieux (alignement dynamique sur le droit européen, homogénéité du marché intérieur, mécanismes de résolution des différends), on patauge; après avoir dit approuver leur principe, on rechigne sur leurs conséquences par le biais de multiples demandes d'exceptions (protection des conditions salariales, droits des ressortissants de l'UE/citoyenneté). Cette recherche d'équilibre est compréhensible, claire sur papier mais brouillardeuse dans sa mise en place.

L'UE dit qu'elle peine à s'y retrouver et relève l'absence de transparence, la lenteur du processus. La Commission adopte une attitude déconcertante: rien ne presse, la montre tourne, et cela n'incommode nullement l'UE. La



JEAN RUSSOTTO
AVOCAT, BRUXELLES

L'Union européenne doit retrouver sa confiance perdue à l'endroit de la Suisse

guerre en Ukraine, les difficultés avec le Royaume-Uni et l'Irlande du Nord sont des préoccupations supérieures; le dossier suisse attendra. Le concept de bilatérales III sonne faux, certainement prématuré. Toutefois, l'optimisme persiste du côté suisse et ne rien abandonner demeure la devise.

Suisse et Commission veulent donc se parler. Cela afin de poursuivre les pourparlers exploratoires qui déboucheraient sur une réunion des chefs avant la fin de l'année et ouvriraient la voie à une négociation formelle. Plusieurs déclis seront nécessaires avant l'allumage.

L'UE doit retrouver sa confiance perdue à l'endroit de la Suisse. L'UE ne débutera pas une négociation qui s'étendrait sur des années-lumière. La promenade de santé est terminée. La Suisse et l'UE doivent s'engager à respecter une ligne de temps. Ensuite, ouvrir une négociation, sans avoir défini ce que pourrait être une base institutionnelle, demeure hautement improbable. Enfin,

si les demandes d'exceptions sont trop vastes, le démarrage des négociations fera long feu. La ténacité est désormais essentielle et la Suisse n'en est pas dépourvu. Reste encore à utiliser cette vertu avec discernement.

Si, en revanche, une percée s'avère impossible, guette le scénario du pire, à savoir un semblant d'accord qui stabiliserait la relation, mais qui, en pratique, gênerait les discussions jusqu'à des temps meilleurs. Les accords sectoriels seraient maintenus tels quels et les parties n'effectueraient que des opérations de routine afin d'assurer la survie des accords. Un tel scénario est sans avenir; ses conséquences résulteraient en un lent désintéressement de la Suisse à l'égard du développement du bilatéralisme sectoriel. La Suisse admettrait qu'il est objectivement difficile de se passer de liens solides avec l'UE. La croissance n'existe pas sans une coopération pleine avec l'UE. Mais, pourrait-on répliquer, ce schisme n'est pas mortel et une solution apparaîtra un jour. Une telle conclusion entraînerait la mort cérébrale d'une remarquable relation, avec des effets désastreux.

Un entretien entre le président de la Confédération et la présidente de la Commission lors de la Conférence de Lugano pourrait, en théorie, permettre de prendre de la hauteur et dégager la voie. Mais le thème de l'événement est ailleurs. Seule la détermination de la Suisse à aller de l'avant, à se rallier aux principes de base de l'ordre communautaire pourra remettre à l'heure exacte une relation dangereusement endommagée. L'Europe est bien plus qu'un beau projet et la Suisse y a sa place – elle l'a démontré dans la crise ukrainienne. Une pièce maîtresse à parachever: la métamorphose de l'accord institutionnel dont la disparition menace la poursuite des relations Suisse-UE. Un lourd devoir d'être qui ne suscite guère l'enthousiasme. ■

Après Roe v. Wade, révolte ou réforme?

OPINION



CHRISTIAN BIBOLLET
MEMBRE DE LA PAROISSE DE LA RIVE DROITE, GENÈVE

Depuis la décision historique de la Cour suprême d'annuler l'arrêt Roe v. Wade, nombreux sont ceux qui, aux Etats-Unis et dans le monde occidental, ont le sentiment de vivre un cauchemar. La profonde sidération qui nous frappe devrait cependant nous faire réfléchir. Pourquoi, après cinquante ans de jurisprudence, la question de l'avortement remet-elle brusquement sur le tapis plusieurs questions qui ne relèvent pas du domaine exclusif des libertés individuelles?

■ Quand un embryon devient-il humain?

Pour certains, il commence par n'être qu'un amas «anonyme» de cellules. Si c'est le cas, à quel stade de son développement peut-on le considérer comme une personne? A partir des premiers battements du cœur? Quand la médecine le considère comme viable? Il est pratiquement impossible de répondre à cette question parce qu'elle suppose, comme le dualisme grec, une séparation entre matière et esprit. C'est ce qu'illustrent les différentes lois sur les délais des divers pays du monde.

Face à l'impossibilité de déterminer quand un embryon devient une personne, il est plus simple d'admettre que les êtres humains conçoivent et donnent naissance à d'autres êtres humains. Cela implique que, dès sa conception, l'embryon est un corps en devenir doté d'esprit et un esprit habitant ce corps en devenir. Ce fait ne dépend ni de son développement ni de l'attachement plus ou moins fort que sa mère et son père éprouvent pour lui mais de sa condition humaine.

■ Quel est le rôle de la loi?

Son but premier est de préserver la vie humaine. Mais qu'est-ce qu'être humain? Est-ce une qualité partagée par tous? Les femmes, les esclaves, les gens d'une autre couleur ou d'une autre religion, les enfants et en particulier les enfants à naître sont-ils tous, au même degré, humains? Les avis ont beaucoup varié dans le passé et ils diffèrent aujourd'hui encore. Mais dans les sociétés qui ont bénéficié de l'éclairage biblique, l'idée que les humains portent en eux l'image de Dieu les a radicalement transformées. La polygamie a disparu. L'esclavage aussi. L'éducation des filles est devenue possible. Et, depuis peu, certains pays européens condamnent les relations sexuelles non consenties. C'est dans ce contexte de reconnaissance de la dignité de tout être humain que se repose la question de la protection du fœtus.

■ Comment évoluent les cultures?

Elles changent en fonction de ce que leurs membres croient à propos de Dieu, d'eux-mêmes, des autres et de la nature. Elles peuvent évoluer vers une meilleure protection de la vie ou retourner à la barbarie. Abandonner l'idée que l'être humain est «image de Dieu» rend toutes les dérives autoritaires possibles et amplifie les inégalités sociales. En d'autres termes, nos cultures sont plus ou moins saines et peuvent, dans certains domaines, faire fausse route. Cette observation vaut pour notre conception actuelle de la sexualité.

■ Repenser notre sexualité

Cette question est liée à celle de l'avortement. *Making love makes babies!* avertissait une affiche. Elle rappelait qu'une relation intime engage notre responsabilité. *Le Make love, not war* de la contre-culture américaine des années 1960-1970 a tourné en dérision la pruderie réelle ou supposée d'une génération jugée autoritaire et martiale. Il a aussi contribué à répandre l'idée que la sexualité était naturelle et bonne (ce qu'elle est), et pouvait être vécue comme un loisir sans conséquence (ce qu'elle n'est pas). Cinquante ans plus tard, le mouvement #MeToo a dénoncé un jeu trop inégal et a sifflé la fin de la partie.

Suite à la décision de la Cour suprême, certains Etats américains ont déjà restreint ou interdit l'avortement. Cela représente un changement dramatique. Deux réponses sont ici possibles: y voir un mal absolu ou saisir l'occasion de repenser notre conception et notre pratique de la sexualité. C'est en effet une réalité morale et spirituelle qu'hommes et femmes doivent approcher la lumière du fait qu'ils sont, les uns et les autres, «images de Dieu». Se reconnaître mutuellement cette dignité épargnerait sans doute à bien des couples les tourments d'un avortement. ■

SUR LES BLOGS

Un esclavage en Suisse

Le post de blog de Jacques Neiryck consacré à la prostitution, ou plutôt au regret que le parlement fédéral refuse toujours la possibilité de sanctionner les clients (motion de Marianne Streiff), suscite une intense conversation, avec déjà près de 50 commentaires. La prostitution «est supportable tant que ce sont les autres, les étrangères, celles qui n'ont pas un passeport rouge, qui ne parlent même pas une langue nationale, qui n'ont pas d'attaches locales», note, désabusé, notre blogueur. Il répond à ses critiques, et la conversation repart de plus belle. A lire sur le site du «Temps».

www.letemps.ch/blogs

Attentats du 13-Novembre: le méga-procès dont on attendait trop?

RÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

«Historique», «gigantesque»... Le procès des attentats du 13-Novembre à Paris était annoncé comme une immense catharsis nationale, à la dimension du massacre et de ses effets sur la société française. Dix mois plus tard, à l'heure du verdict et du bilan, on peut se poser des questions sur le véritable rôle de ce type d'événement qui crée beaucoup d'attentes.

Comme j'ai véritablement pris mes fonctions de correspondant à Paris le 1er mai dernier, quelques jours après la réélection d'Emmanuel Macron, je n'ai vécu cette audience que de l'extérieur, en tant que résident parisien comme les autres (j'habite ici depuis quinze ans). J'en ai donc beaucoup entendu parler dans les médias, qui se sont largement fait l'écho de toutes les étapes de ce procès géant. J'ai entendu les bouleversants témoignages des victimes et de leurs proches, pour qui ces mois d'audience étaient absolument nécessaires dans leur processus de deuil ou de reconstruction. Ces prises de parole des innombrables parties civiles ont illustré la masse de la tuerie, l'humanité des victimes, la réalité de la violence subie. Un indispensable rappel des faits.

J'ai aussi entendu les juristes, les magistrats et les journalistes nous dire à quel point ce procès était important, peut-être le plus important du siècle pour une justice à l'épreuve du terrorisme et des tueries de masse, pour une France meurtrie par le djihadisme



PAUL ACKERMANN
@paulac

aussi. Voir et entendre la justice être rendue, c'est aussi ça: soigner ceux qui ont souffert, le faire avec humanité et prouver que les démocraties répondent par le droit aux pires atrocités.

Mais dans ma vie de tous les jours, dans mes cercles amicaux et familiaux en France, je dois bien dire que je n'ai pas eu l'impression de vivre l'épisode majeur qui nous avait été annoncé. On ne peut pas dire que le pays se soit pris de passion pour cet événement dont on nous disait qu'il serait absolument historique, le point d'orgue de l'après-13-Novembre, la psychanalyse dont nous avions tous besoin. Nous avons pourtant vécu le 13-Novembre, comme des millions de Parisiens. Même si nous n'avons pas été directement touchés, nous faisons partie de cette population à laquelle était aussi destiné ce procès, en deuxième (ou troisième ou dixième) rideau.

Le défilé des fourgons pénitentiaires dans lesquels j'imaginai les terroristes accusés (j'habite entre certaines prisons dans lesquelles ils sont retenus

et le Palais de justice où ils ont été entendus) est à peu près le seul effet qu'a eu ce procès sur ma vie quotidienne. Pratiquement aucun débat entre amis, aucune discussion enflammée autour d'un bon repas comme les Français savent si bien en avoir. On préférerait parler de l'âge de la retraite, du prix de l'essence, du burkini ou des gestes barrières.

Peut-être est-ce à cause du covid qui a pris tant de place dans nos vies ces dernières années, peut-être est-ce parce qu'on passe finalement à autre chose plus vite qu'on ne le pense, quand on n'est pas directement marqué dans sa chair. Peut-être n'a-t-on finalement plus le temps de cerveau disponible pour d'aussi longues procédures. Peut-être avait-on déjà presque tout dit de ces attentats.

Peut-être surtout est-ce un signe de notre drôle de relation avec la justice dont on attend tant (trop?) mais dont les codes ne correspondent pas toujours à l'époque. Est-ce que ce ne sont pas les attentes qui étaient déplacées, et non le résultat du procès? Des attentes provoquées en partie par les médias, en partie par la com, en partie par les politiques, en partie par l'américanisation de notre imaginaire des procès. Finalement, un procès sert avant tout à juger des accusés, à appliquer la loi sereinement. C'est ce qu'il s'est passé, sans suspense et sans passion. La thérapie collective, elle, il faudra, en tout cas en partie, la chercher ailleurs. ■